



## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2016**

**L'an deux mille seize, le VINGT-ET-UN MARS à DIX-NEUF heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Europe, sous la présidence de Daniel VAILLEAU, Maire, en session ordinaire.

Présents :

Daniel VAILLEAU, Maire, Bérangère GILLE, Pascal OLIVO, Gérard CEZARD, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Pierre CARDIN, James FLAESCH Adjointes au Maire, Jacqueline FUMOLEAU, Alain MORISSET, Denis BROWNE, Pascal LAFFARGUE, Philippe AUDAU (à compter de la question N° 2), Nathalie PICHOT, Soline LAILLET (à compter de la question N° 1), Olivia EYCHENNE, Maurice CAILLAUD, Valérie CEZARD-CITHAREL, Jean-Marie GIRARD, Vincent DUBOY, Marie-Hélène NIVET, Bruno CAPDEVIELLE, Hélène PIGEONNIER, Conseillers Municipaux,

Absent/Procuration :

Denis MARECHAL : Procuration donnée à Marie-Hélène NIVET  
Philippe AUDAU : Procuration donnée à Denis BROWNE

Absente excusée :

Sophie BEAUCHAMPS

Secrétaire de séance : Alain MORISSET

Date de la convocation : **14 Mars 2016**

Membres en exercice : **26**

Membres présents : **24**

Pouvoir : **1**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.



<b>Numéros</b>	<b>SOMMAIRE</b>	<b>Feuillets</b>
	Présents, Absents, Procurations	16 0017
	Sommaire	16 0017
	Ordre du jour	16 0018
	Grille des délibérations	16 0017
	Compte-rendu	16 0019 – 16 0031
	Grille des signatures	16 0031
<b>Délibérations</b>		
11a/2016	Finances : Vote du Compte Administratif Commune 2015	16 0032
11b/2016	Finances : Vote du Compte de Gestion Commune 2015	16 0033
11c/2016	Finances : Affectation du résultat Commune 2015	16 034
12a/20106	Finances : Vote du Compte Administratif Port du Loiron 2015	16 035
12b/2016	Finances : Vote du Compte de Gestion Port du Loiron 2015	16 036
12c/2016	Finances : Affectation du résultat Port du Loiron 2015	16 037
13/2016	Finances : Vote du Budget Primitif Commune 2016	16 038
14/2016	Finances : Budget Primitif 2016 - Vote des taux des 3 taxes locales	16 0039
15/2016	Finances : Vote des subventions aux associations	16 0040
16/2016	Finances : Vote du Budget Primitif Port du Loiron 2016	16 0041
17/2016	Finances : Budget annexe Port du Loiron – Subvention d'investissement	16 0042
18/2016	Patrimoine : Aménagement du territoire - Accès Nord Giratoire - Convention entre Département/CDA/Commune/CARREFOUR	16 0043



<b>Délibérations (suite)</b>		
19/2016	Patrimoine : Ecole publique - Réhabilitation sanitaires/accessibilité - Subvention Etat - Dotation Equipement Territoire Ruraux	16 0044
20/2016	Patrimoine : Espace Gambetta - Aménagement parkings - Subvention - Fonds du produit des amendes de police	16 0045
21/2016	Patrimoine : Pôle santé - Procédure de reclassement du terrain annexe football	16 0046
22/2016	Patrimoine : Jardins partagés - Projet et règlement intérieur	16 0047
23/2016	Patrimoine : Lotissement les Carrelets - Projet d'incorporation dans la voirie communale des voiries et espaces communs	16 0048
24/2016	Patrimoine : Lotissement Clos Bel Air - Convention de rétrocession des voiries et espaces verts	16 0049
25/2016	Personnel : Tableau des effectifs communaux	16 0050
26/2016	Personnel : Contrat d'assurance groupe statutaire : Proposition d'adhésion au Centre de Gestion de La Charente-Maritime	16 0051
27/2016	Personnel : Véhicules municipaux - Mise à disposition dans le cadre du PCS	16 0052
28/2016	Personnel : Emplois saisonniers - Ouverture de postes	16 0053
29/2016	Personnel : Partenariat IUT/Commune - Convention accueil étudiant satagiaire	16 0054

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE D'ANGOULINS-SUR-MER  
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**(Article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Le Conseil Municipal se réunira**

**Salle Europe**

**Lundi 21 Mars 2016 à 19 H**

*Affiché le 15 Mars 2016*

**ORDRE DU JOUR**

**I – INTERCOMMUNALITE**

**II – FINANCES**

**1 – Compte Administratif et Compte de Gestion 2015**

- a/ Compte Principal : Commune
- b/ Compte Annexe : Port du Loiron

**2 – Budget Primitif 2016**

- a/ Budget Principal : Commune
  - ✚ BP Section Fonctionnement : Vue d'ensemble
  - ✚ BP Section Investissement : Vue d'ensemble
- b/ Fiscalité locale : Vote des taux communaux
- c/ Vote sur les subventions
- d/ Budget annexe : Port du Loiron
  - ✚ BA Section fonctionnement et section investissement
- e/ Budgets principal et annexe : subvention d'investissement

**III - PATRIMOINE**

- 3 – Aménagement du territoire : Accès nord giratoire : convention entre Département/ CDA/Commune et Carrefour
- 4 – Ecole publique: réhabilitation sanitaires/accessibilité subvention Etat Dotation Equipement Territoires Ruraux
- 5 – Espace Gambetta : Aménagement Parkings subvention Département fonds du Produit des amendes de police
- 6 – Pôle santé : Procédure de Déclassement terrain annexe football
- 7 – Jardins partagés : Projet et règlement intérieur
- 8 - Lotissement les Carrelets : Projet d'incorporation dans la voirie communale des voiries et espaces communs
- 9 - Lotissement Clos Bel Air : Convention de Rétrocession des voiries et espaces verts

**IV – PERSONNEL**

- 10 – Tableau des effectifs communaux
- 11 - Contrat assurance groupe statutaire : proposition d'adhésion au Centre de gestion 17
- 12 – Véhicules municipaux : Mise à disposition PCS
- 13 – Emplois saisonniers : ouverture de postes
- 14 – Partenariat IUT/ commune : convention accueil étudiant stagiaire

**V – QUESTIONS DIVERSES**

## Compte-rendu

Le quorum étant atteint, M. le **Maire** ouvre la séance. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 Février 2016.

### I – INTERCOMMUNALITE

M. le **Maire** fait part au Conseil municipal d'une étude INSEE sur la population de l'agglomération rochelaise. Il indique que ce document, publié récemment, donne un état des lieux sur la population de la CDA précieux.

Plusieurs éléments sont à retenir :

- Un territoire dynamique mais vieillissant (attrait du littoral, vieillissement classique population)
- Une périurbanisation des jeunes actifs (les liaisons trajet/travail sont plus importantes)
- Une population en difficulté dans certains quartiers et une mixité socio démographique développée dans d'autres
- Un référentiel établi pour identifier les singularités et ressemblances entre agglomérations

M. le **Maire** souligne que les conclusions de l'étude confortent la politique foncière engagée dès le début du mandat, et mentionne que la commune va accéder par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier à un foncier d'environ 10 000 m<sup>2</sup>. Monsieur Vincent **DUBOY** s'étonne de la surface annoncée ; M. le **Maire** fait un état des négociations en cours, notamment sur le terrain dit « terrains Martin » situé avenue commandant Liziack et sur les parcelles situées au lieu-dit les Grandes Maisons.

### ADMINISTRATION GENERALE

M. le **Maire** fait part au conseil municipal de la démission de Madame Béatrice **LARREA**, conseillère municipale, en date du 15 mars dernier, il indique que Madame Michèle **BABEUF**, candidate issue de la liste «*Ensemble pour Angoulins*» et suivant le dernier élu, a donné son accord pour intégrer le Conseil Municipal et sera donc installée lors de la prochaine séance, le 9 mai, pour siéger au sein du conseil municipal.

### II – FINANCES

#### 1– Compte Administratif et Compte de Gestion 2015

Monsieur Pascal **OLIVO**, *adjoint chargé des finances et du personnel*, présente au Conseil Municipal les documents budgétaires et comptables. Les membres examinent les réalisations du budget principal « commune » et du budget annexe « Port » de l'exercice 2015 en dépenses et en recettes. Ces Comptes, administratif pour le Maire et de Gestion pour le Trésorier, retraduisent l'ensemble des écritures budgétaires et comptables.

Il indique que les réalisations sont globalement conformes aux prévisions en recettes et dépenses. Deux points sont à nuancer ; en effet, une somme supplémentaire de 50 000 € a été perçue suite à un rôle en fin d'année, constatant l'augmentation des bases fiscales et une somme supplémentaire de 36 000 € au titre du FCTVA fonds de remboursement de la dépense TVA. Par ailleurs, il mentionne que certains crédits de programmes non consommés ne sont pas reportés.

Monsieur Vincent **DUBOY** regrette à la lecture des résultats financiers que la commune invertisse peu, et dégage un solde conséquent en excédent. Monsieur Pascal **OLIVO** rappelle que ces réserves de crédits sont préalables au Plan Prévention des Risques Naturels PPRN dans l'attente

de la définition des périmètres des zones constructibles, c'est l'orientation prise par la municipalité avant d'engager un plan pluri-annuel d'investissements.

Monsieur Vincent **DUBOY** indique que les taux d'emprunt sont très bas et qu'il a déjà alerté la municipalité sur ce contexte favorable. Monsieur Pascal **OLIVO** répond que les taux sont certes intéressants mais le recours à l'emprunt ne se fera pas par opportunisme. Il rappelle par ailleurs que l'endettement de la commune est satisfaisant.

Monsieur Vincent **DUBOY** interroge l'équipe municipale sur la programmation d'un nouveau bâtiment au Centre Nautique d'Angoulins CNA. Ce projet devient urgent car depuis la tempête Xynthia, la commune loue des modulaires pour un cout élevé. Madame Pascale **DAVID** répond que le CNA est situé en zone inconstructible, qu'elle espère que le PPRN offrira des possibilités ; des projets verront le jour car cette zone a été classée d'intérêt stratégique notamment avec le maintien les activités nautiques. M. le **Maire** indique que rien ne peut-être engagé avant la publication du PPRN dans lequel seront définis les droits à construire pour la commune. Ce n'est donc qu'après publication du PPRN, que des programmes ambitieux pourront être mis en œuvre, la commune ayant des moyens financiers.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande si un projet a été réfléchi et quelles actions seraient menées considérant que les 2/3 du territoire sont submersibles. M. le **Maire** indique qu'il existe des dossiers en cours et qu'une planification des actions sera lancée dès que possible.

*Arrivée de Soline LAILLET*

M. le **Maire** se retire et Madame Jacqueline **FUMOLEAU**, doyenne, prend la présidence et demande aux membres de procéder au vote.

Le Conseil Municipal :

**VOTE les Comptes Administratifs 2015 et les Comptes de Gestion 2015**

(documents retraduisant les écritures à l'identique)

**a/ Compte Principal : Commune**

**A - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	REALISE
RECETTES DE L'EXERCICE	3 472 320,39
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 875 683,30
SOLDE D'EXECUTION	596 637,09
SOLDE D'EXECUTION 2014 reporté	145 253,35
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	<b>741 890,44</b>

**B – SECTION D'INVESTISSEMENT**

	REALISE	RESTE A REALISER 2015
RECETTES DE L'EXERCICE	1 258 092,33	161 428,77
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 766 619,63	921 002,87
SOLDE D'EXECUTION	- 508 527,30	- 759 574,10
SOLDE D'EXECUTION 2014 reporté	1 003 009,69	-
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	494 482,39	- 759 574,10

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE**

**741 890,44**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
<b>1068- Besoin de Financement</b>		<b>265 091,71</b>
<b>1068- Réserves</b>		<b>320 000,00</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>Excédent à reporter</b>		<b>156 798,73</b>

**RESULTAT DU VOTE**

**Compte Administratif : 24 suffrages**

**VOTE :            POUR : 19                    CONTRE : 4                    ABSTENTION : 1**

**Compte de gestion : 25 suffrages**

**VOTE :            POUR : 20                    CONTRE : 4                    ABSTENTION : 1**

**b/ Compte Annexe : Port du Loiron**

<b><u>A/ SECTION D'EXPLOITATION</u></b>	BUDGET PRIMITIF 2015 PREVU	REALISE
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>8 115,00</b>	<b>9 082,54</b>
751 - Redevances pour concessions	8 000,00	8 967,43
758- Produits divers de gestion		0,64
777 - Quote-part des subv.d'inv.virée au c/ résultat	115,00	114,47
Excédent antérieur reporté	9 733,65	
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>17 848,65</b>	<b>9 082,54</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>17 848,65</b>	<b>16 943,37</b>
6063 - Fournitures d'entretien	4 824,65	4 669,18
6152 - Entretien et réparations	962,00	565,60
617- Etudes et recherches	1 220,00	1 220,00
6281- Concours divers	50,00	
6215 - Personnel affecté	280,00	
651 - Redevance pour concession	400,00	386,88
66 - Charges financières	1 600,00	1 589,83
6811 - Dotation aux amortissements	8 512,00	8 511,35
023 - Virement à la section d'invest.		-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>- 7 860,83</b>
Excédent antérieur reporté		9 733,65
<b>SOLDE CUMULE</b>		<b>1 872,82</b>



<b>B/ SECTION D' INVESTISSEMENT</b>	BUDGET PRIMITIF 2015 PREVU	REALISE	RESTE A REALISER
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>39 552,29</b>	<b>18 511,35</b>	<b>12 000,00</b>
13- Subventions communale	10 000,00	10 000,00	
13- Subvention départementale	12 000,00		12 000,00
28135 - Amortissements sur installations	8 512,00	8 511,35	
021 - Virement de la section d'exploitation			
Excédent d'investissement reporté	9 040,29		
<b>DEPENSES</b>	<b>39 552,29</b>	<b>4 169,12</b>	<b>34 750,00</b>
13- Subvention d'investissement	115,00	114,47	
1641 - Emprunts	2 095,00	2 094,65	
23 - Installations générales, agencement	37 342,29	1 960,00	34 750,00
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>		<b>14 342,23</b>	<b>- 22 750,00</b>
Excédent d'investissement reporté		9 040,29	
<b>SOLDE CUMULE</b>		<b>23 382,52</b>	<b>- 22 750,00</b>

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE**

**25 255,34**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Excédent à reporter			<b>23 382,52</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent à reporter			<b>1 872,82</b>

**RESULTAT DU VOTE**

**Compte Administratif : 24 suffrages**

**VOTE :**

**POUR : 20**

**CONTRE : 4**

**Compte de Gestion : 25 suffrages**

**VOTE :**

**POUR : 21**

**CONTRE : 4**

*Arrivée de Philippe AUDAU*

## **2 – Budget Primitif 2016**

### **a/ Budget Principal : Commune**

Monsieur Pascal **OLIVO** rappelle le contexte national en matière de finances publiques (baisse de la DGF, ralentissement des recettes fiscales, pénalités logements loi SRU), il communique les grandes orientations du projet de budget 2016. Sur les dépenses de fonctionnement, il mentionne qu'elles seront contenues mais qu'elles se situent en dessous de la moyenne nationale par strate démographique, soit 900 €/hab pour 700 €/hab à Angoulins.

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** demande un complément d'informations sur la progression des charges de personnel. Monsieur Pascal **OLIVO** répond qu'il s'agit de facteurs divers tels que les avancements d'échelons et de grades, la prise en charge annuelle du poste de responsable des services techniques ( incomplet en 2015) , le poste saisonnier d'agent à la police municipale (non pourvu en 2015), le recours à un contrat d'apprentissage aux services techniques et enfin les remplacements des agents en arrêt maladie. Par ailleurs, les cotisations retraite augmentent encore cette année.

M. le **Maire** précise que le ratio « charge de personnel », est de 51 % pour ce chapitre, sur le volume total des dépenses de fonctionnement. Madame Hélène **PIGEONNIER** fait remarquer que ces ratios ne sont que des indicateurs, et qu'il convient d'être attentif aux comparaisons. Monsieur Pascal **OLIVO** rappelle que ces ratios sont communiqués par l'Etat. Il se résume sur les nouvelles charges de personnel : déroulement de carrière, cotisation retraite, personnel saisonnier, poste apprentissage et personnel de remplacement.

M. le **Maire** indique qu'il convient d'évaluer l'ensemble des actions engagées et d'en mesurer les résultats. Cette évaluation est une exigence et une nécessité afin de guider utilement les politiques publiques.

Monsieur Pascal **OLIVO** commente les programmes en section d'investissement. Il développe les équipements et études notamment sur les bâtiments à venir. Monsieur Vincent **DUBOY** souhaite avoir des éléments sur les travaux prévus pour les locaux associatifs. Monsieur Gérard **CEZARD** précise que deux opérations seront engagées : l'office de la salle de l'Europe est à rénover, l'étanchéité d'une partie du local associatif proche de la gare est à réaliser. Par ailleurs, le programme établi dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité l'AD'AP sera être engagé conformément à la planification annoncée.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande si ce n'est pas prématuré de s'engager dans des projets comme le local gare avant les conclusions du PPRN, ce n'est pas cohérent. Monsieur Pascal **OLIVO** souligne que l'équipe municipale réfléchit néanmoins dans l'attente du PPRN, à une programmation sur les bâtiments. M. le **Maire** indique qu'en effet, une étude globale sera menée sur l'ensemble foncier et bâti en centre bourg à restructurer. Plutôt que des actions au coup par coup, la démarche permettra de planifier une programmation cohérente tout en tenant compte des obligations en matière d'accessibilité et des orientations en matière d'énergie durable. Monsieur Gérard **CEZARD** complète en précisant l'intérêt d'une telle étude qui permettra d'établir un Plan Pluri annuel des Investissements sur le patrimoine communal et d'apporter des réponses sur la poursuite ou pas d'activités dans des locaux existants.

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** constate que la recette pour la vente du terrain pôle santé ne figure pas dans le budget. Monsieur Pascal **OLIVO** répond que les crédits seront ouverts l'année prochaine compte-tenu de l'avancée du dossier.

Monsieur Vincent **DUBOY** demande la nature des travaux entrepris sur la rue saint Gille. Monsieur James **FLAESCH** répond qu'il s'agit de la pose d'une borne rétractable de manière à sécuriser les entrées et sorties des écoles ainsi que la mise en accessibilité.

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** souhaite connaître la date de finition des travaux avenue du Général de Gaulle. Monsieur James **FLAESCH** précise que la couche définitive sera réalisée en Avril. Par ailleurs, il indique que des travaux sont en cours Chemin de la Sapinière

**SECTION FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE**

CHAPITRE		Pour mémoire Budget total 2015	REALISATION S 2015	PROPOSITION S DU MAIRE 2016	VARIATIO N ( 2-3)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	842 500,00	806 907,94	840 000,00	<b>4,10%</b>
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 429 000,00	1 420 564,91	1 480 000,00	<b>4,18%</b>
014	Atténuation de produits	5 000,00		65 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	420 000,00	399 752,00	407 000,00	<b>1,81%</b>
<b>Total des dépenses gestion courante</b>		<b>2 696 500,00</b>	<b>2 627 224,85</b>	<b>2 792 000,00</b>	<b>6,27%</b>
66	Charges financières	99 000,00	96 534,74	83 500,00	<b>-13,50%</b>
67	Charges exceptionnelles	10 932,00	4 518,00	7 000,00	
68	Dotations aux provisions			2 500,00	
022	Dépenses imprévues	6 721,35	0,00	10 000,00	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 813 153,35</b>	<b>2 728 277,59</b>	<b>2 895 000,00</b>	<b>6,11%</b>
023	Virement section Investissement	586 000,00		500 000,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	143 100,00	147 405,71	155 000,00	<b>5,15%</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>729 100,00</b>	<b>147 405,71</b>	<b>655 000,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 542 253,35</b>	<b>2 875 683,30</b>	<b>3 550 000,00</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	128 000,00	125 738,43	115 000,00	<b>-8,54%</b>
73	Impôts et Taxes	2 655 000,00	2 711 715,92	2 735 000,00	<b>0,86%</b>
74	Dotations, subventions et participations	555 500,00	557 377,70	492 000,00	<b>-11,73%</b>
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00	31 712,00	32 000,00	<b>0,91%</b>
013	Atténuation de charges	21 000,00	26 870,77	17 000,00	<b>-36,73%</b>
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 381 500,00</b>	<b>3 453 414,82</b>	<b>3 391 000,00</b>	<b>-1,81%</b>
76	Produits financiers		19,46		
77	Produits exceptionnels	15 500,00	16 757,18	2 201,27	
78	Reprise sur provision p/risques				
79	Transferts de charges				
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 397 000,00</b>	<b>3 470 191,46</b>	<b>3 393 201,27</b>	<b>-2,22%</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		2 128,93		
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>2 128,93</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 397 000,00</b>	<b>3 472 320,39</b>	<b>3 393 201,27</b>	<b>-2,28%</b>
002	Excédent antérieur reporté	145 253,35	145 253,35	156 798,73	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCT. CUMULEES</b>		<b>3 542 253,35</b>	<b>3 617 573,74</b>	<b>3 550 000,00</b>	

**SECTION INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE**

NATURE DES DEPENSES T.T.C.	RESTES A REALISER 2015	PROPOSITIONS 2016	TOTAL BUDGET
<b>EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISE</b>	<b>78 005,25</b>	<b>180 000,00</b>	<b>258 005,25</b>
20- Immobilisations incorporelles ( sauf 204)	56 690,00	100 000,00	156 690,00
204- Subventions d'équipement - (Port)		10 000,00	10 000,00
21- Immobilisations corporelles	21 315,25	70 000,00	91 315,25
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES</b>	<b>842 997,62</b>	<b>1 498 735,00</b>	<b>2 341 732,62</b>
Travaux voies et réseaux	159 753,27	330 235,00	489 988,27
Accès entrées Ville		120 000,00	120 000,00
Restaurant Municipal & scolaire		25 000,00	25 000,00
Equipements scolaires	261 075,24	23 000,00	284 075,24
Restauration de l'Eglise	121 467,28		121 467,28
Centre Technique Municipal	215 681,94	35 000,00	250 681,94
Protection de la côte	50 802,82	548 000,00	598 802,82
Locaux associatifs -	12 000,00	100 000,00	112 000,00
Espaces publics	22 217,07	100 000,00	122 217,07
Extension Cimetière		20 000,00	20 000,00
Pistes cyclables et piétons		80 000,00	80 000,00
Politiques foncières		117 500,00	117 500,00
<b>TOTAL des DEPENSES d'Equipement</b>	<b>921 002,87</b>	<b>1 678 735,00</b>	<b>2 599 737,87</b>
Remboursement Capital Emprunts	<b>0,00</b>	<b>183 500,00</b>	<b>183 500,00</b>
<b>TOTAL des DEPENSES financières</b>	<b>0,00</b>	<b>183 500,00</b>	<b>183 500,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>921 002,87</b>	<b>1 862 235,00</b>	<b>2 783 237,87</b>
<i>040- Opérations de transfert entre sections</i>			
<i>041- Opérations patrimoniales</i>		<i>130 000,00</i>	<i>130 000,00</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>921 002,87</b>	<b>1 992 235,00</b>	<b>2 913 237,87</b>

NATURE DES RECETTES - T.T.C.	RESTES A REALISER 2015	PROPOSITIONS 2016	TOTAL BUDGET
13 - Subventions d'investissement	161 428,77	325 000,00	486 428,77
16 - Emprunt et Dettes assimilés		250 000,00	250 000,00
23 - Immobilisations en cours			
<b>Total des Recettes d'équipement</b>	<b>161 428,77</b>	<b>575 000,00</b>	<b>736 428,77</b>
10-Dotations, fonds divers et réserves	0,00	895 091,71	895 091,71
Fonds compensation TVA		151 000,00	151 000,00
Taxe d'aménagement		159 000,00	159 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé - ( R.A.R. 2015 )		585 091,71	585 091,71
138 -Subventions en annuités		1 050,00	1 050,00
27 -Autres immobilisations financières ( créances s/particuliers)		1 185,00	1 185,00
024- Produits des Cessions d'immobilisations			
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>897 326,71</b>	<b>897 326,71</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>161 428,77</b>	<b>1 472 326,71</b>	<b>1 633 755,48</b>
021- Virement de la section de Fonctionnement		500 000,00	500 000,00
040- Opérations de transfert entre sections		155 000,00	155 000,00
041- Opérations patrimoniales		130 000,00	130 000,00
<b>TOTAL des RECETTES d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>785 000,00</b>	<b>785 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>161 428,77</b>	<b>2 257 326,71</b>	<b>2 418 755,48</b>
Pour information Excédent reporté 2015		494 482,39	494 482,39
<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>	<b>161 428,77</b>	<b>2 751 809,10</b>	<b>2 913 237,87</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **VOTE** le Budget Primitif principal « Commune » 2016.

VOTE :            POUR : 20                    CONTRE : 4                    ABSTENTION : 1

b/ Fiscalité locale : Vote des taux communaux

Monsieur Pascal **OLIVO**, *adjoint chargé des Finances et du Personnel*, expose que dans le cadre du Budget Primitif 2016, il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la Commune : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

- ✚ Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires 2016 qui a eu lieu au sein du Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 décembre 2015,
- ✚ Considérant la loi de finances 2016 notamment l'augmentation de 1 % des valeurs locatives
- ✚ Considérant la notification des bases prévisionnelles de la fiscalité directe pour l'année 2016

TAXES	Bases d'Imposition 2015	Taux d'imposition de la Commune 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit fiscal à taux constants
Taxe d'habitation	7 650 098	13,72%	7 855 000	1 077 706
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 417 351	19,14%	5 498 000	1 052 317
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31 815	66,50%	30 400	20 216
				<b>2 150 239</b>

Considérant que la Commune souhaite poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **VOTE** le maintien, **sans augmentation**, les taux d'imposition par rapport à 2015 comme suit :

- ✚ Taxe d'habitation : **13,72 %**
- ✚ Taxe foncière bâtie : **19,14 %**
- ✚ Taxe Foncière non bâtie : **66,50 %**

VOTE :                                    POUR : 21                                    CONTRE : 4

c/ Vote sur les subventions






Madame Bérangère **GILLE**, *Adjointe chargée de la vie associative, culture, sport*, présente les demandes de subventions 2016, examinées en Bureau Municipal. Un dossier CERFA a été déposé par chaque association.

M. le **Maire** développe le type de partenariat qui s'est mis en place avec les associations. Les membres de la municipalité sont souvent présents aux assemblées générales, des rencontres associatives, rendez-vous annuel institué, seront de nouveau organisées en juin prochain.

Monsieur Denis **BROWNE** s'étonne du montant proposé pour l'association tennis club. Madame Bérangère **GILLE** répond que les dossiers ont été examinés avec les critères suivants : participation des bénévoles, nombre d'adhérents, actions menées par l'équipe et présence aux animations TAP. M. le **Maire** fait remarquer qu'il n'est pas question de contrôle mais de dialogue avec les associations.

Madame Jacqueline **FUMOLEAU** indique que quantifier les heures des bénévoles serait important,

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande la liste des associations qui participent aux TAP. Madame Bérangère **GILLE** précise les partenariats mis en place :

-  le tennis,
-  la crevette bouliste,
-  rencarts,
-  le CNA
-  Dé à coudre.

Madame Hélène **PIGEONNIER** s'interroge sur le montant plus conséquent proposé en 2016 pour le Syndicat d'Initiative. Madame Bérangère **GILLE** indique que les responsables de cette association souhaitent faire appel à deux étudiants durant la période saisonnière, soit un nombre d'heures plus important.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande pourquoi le conseil municipal n'examine la subvention 2016 à attribuer à l'association Angoul loisirs par la commune. Madame Catherine **LEPESANT** répond que l'association transmettra seulement fin avril ses comptes annuels retraçant la réalisation des actions financées; en conséquence, leur évaluation sera présentée au prochain conseil municipal pour permettre un examen de la subvention à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon les propositions suivantes :

*(Nicolas BAIDARACHVILLY n'a pas pris part au vote)*

ASSOCIATIONS	Versement 2015	2016		
		Demandé par l'association	Proposition Bureau Municipal	Voté par le Conseil Municipal
<b>Associations sportives</b>				
Aunis Athletisme	700,00	800,00	700,00	700,00
Crevette Bouliste	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Gymnastique Volontaire		1 200,00	600,00	600,00
JSA Football	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
T.A.C. Tennis	6 000,00	8 000,00	6 000,00	6 000,00
Tennis de Table Angoulois	500,00	400,00	0,00	0,00
U.B.A.C.	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Yoseikan Budo	4 000,00	5 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>Sous total A</b>	<b>21 200,00</b>	<b>25 400,00</b>	<b>21 300,00</b>	<b>21 300,00</b>
<b>Associations littorales</b>				
Centre Nautique	6 000,00	-	-	-
<b>Sous total B</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Associations culturelles et de Loisirs</b>				
ACCA	350,00	350,00	350,00	350,00
Arts en Décalé	850,00	850,00	850,00	850,00
Ayoka Fresco	1 000,00	1 200,00	1 000,00	1 000,00
Club de l'espoir	150,00	-	-	-
Comité de Jumelage	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Renc'arts	1 100,00	1 700,00	1 100,00	1 100,00
Syndicat d'initiative	3 600,00	4 535,00	4 535,00	4 535,00
Tango 17	500,00	700,00	600,00	600,00
Musicadanse	1 300,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
<b>Sous total C</b>	<b>10 350,00</b>	<b>12 135,00</b>	<b>11 235,00</b>	<b>11 235,00</b>
<b>Associations Diverses</b>				
FNACA	200,00	200,00	200,00	200,00
<b>Sous total D</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>
<b>Réserve</b>			<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
<b>Sous total E</b>			<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS A VOTER</b>	<b>37 750,00</b>	<b>37 735,00</b>	<b>38 735,00</b>	<b>38 735,00</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS VOTEES</b>			<b>38 735,00</b>	<b>38 735,00</b>



**d/ Budget annexe : Port du Loiron**

Madame Pascale **DAVID**, Adjoint chargée du Littoral et l'Environnement présente le budget annexe du port du Loiron ; elle indique que pour la section de fonctionnement, le projet tient compte du maintien des tarifs pour l'année 2016 et qu'actuellement 22 mouillages sont attribués. Pour la section d'investissement, les travaux vont débiter la semaine prochaine, elle mentionne qu'un retard a été pris suite aux contraintes liées à l'obtention d'un permis de construire.

**SECTION D'EXPLOITATION**

	<b>BUDGET PRIMITIF 2015</b>	<b>POUR MEMOIRE REALISATIONS 2015 H.T.</b>	<b>PROPOSITIONS DU MAIRE 2016 H.T.</b>
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>8 115,00</b>	<b>9 082,54</b>	<b>15 962,18</b>
751 - Redevances pour concessions	8 000,00	8 967,43	8 660,10
758- Produits divers de gestion		0,64	
777 - Quote-part des subv.d'inv.virée au c/ résultat	115,00	114,47	7 302,08
Excédent antérieur reporté	9 733,65	9 733,65	1 872,82
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>17 848,65</b>	<b>18 816,19</b>	<b>17 835,00</b>

	<b>BUDGET PRIMITIF 2015</b>	<b>POUR MEMOIRE REALISATIONS 2015 H.T.</b>	<b>PROPOSITIONS DU MAIRE 2016 H.T.</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>17 848,65</b>	<b>16 942,84</b>	<b>17 835,00</b>
<b>011- Charges à caractère général</b>	<b>7 056,65</b>	<b>6 454,78</b>	<b>3 050,00</b>
6063-Fournitures d'entretien	4 824,65	4 669,18	2 500,00
6152- Entretien et réparations	962,00	565,60	500,00
617- Etudes et recherches	1 220,00	1 220,00	
6236 - Catalogues et imprimés			
6281- Concours divers	50,00		50,00
<b>012 Charges de Personnel</b>	<b>280,00</b>		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>400,00</b>	<b>386,88</b>	<b>400,00</b>
651 - Redevance pour concession	400,00	386,88	400,00
<b>66- Charges financières</b>	<b>1 600,00</b>	<b>1 589,83</b>	<b>1 500,00</b>
<b>022- Dépenses imprévues</b>			
<b>023 - Virement à la section d'invest.</b>			<b>4 275,00</b>
<b>042 - Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>8 512,00</b>	<b>8 511,35</b>	<b>8 610,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	RESTES A REALISER 2015	PROPOSITIONS DU MAIRE 2016 - H.T.	TOTAL BUDGET 2016 H.T.
13- Subvention d'équipement	12 000,00	10 162,00	22 162,00
16- Produits des emprunts			
021 Virement de la section d'exploitation		4 275,00	4 275,00
040 - Amortissement des immobilisations		8 610,00	8 610,00
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>12 000,00</b>	<b>23 047,00</b>	<b>35 047,00</b>
<b>001- Excédent d'investissement reporté</b>			<b>23 382,52</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>58 429,52</b>

	RESTES A REALISER 2015	PROPOSITIONS DU MAIRE 2016 - H.T.	TOTAL BUDGET 2016 H.T.
13- Subvention d'investissement		7 302,08	7 302,08
16-Capital emprunts		2 191,00	2 191,00
21- Délimitation Domaine Public			
23-Installation, matériel technique	34 750,00	14 186,44	48 936,44
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>34 750,00</b>	<b>23 679,52</b>	<b>58 429,52</b>
<b>001- Déficit d'investissement reporté</b>			<b>-</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>58 429,52</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE le budget annexe du Port du Loiron

### III - PATRIMOINE

3 – Aménagement du territoire : Accès nord giratoire : convention entre Département/CDA/Commune et Carrefour

Monsieur le **Maire** rappelle les problèmes de desserte, existants et persistants sur la commune plus particulièrement au niveau de la zone commerciale d'Angoulins. Il mentionne qu'un projet d'échangeur Nord est prévu par le Département dans le cadre du schéma routier départemental 2010/2030 ; dans l'attente de la mise en œuvre de cette opération, soumise à des études conséquentes, il a été envisagé un projet de giratoire compatible avec le projet d'échangeur dont il pourrait constituer la 1<sup>ère</sup> phase. La réalisation d'un giratoire et d'une section de voie permettraient d'apporter des améliorations significatives pour accéder à la commune et à la partie nord de notre zone commerciale.

Il explique que la solution présentée serait une alternative immédiate et répondrait aux objectifs de désenclavement du territoire et sécuriserait l'entrée actuelle à hauteur du giratoire situé à l'est de l'avenue Edmond Grasset-dont la pratique est dangereuse.

Il retrace les démarches engagées par l'équipe municipale et présente le dossier constitué d'une convention entre le Département, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Société Carrefour et la Commune ainsi que les plans annexés-complété d'une offre de concours. Il mentionne que le projet est estimé à 1.250.000 € par le Maître d'ouvrage. Il communique les clés de répartition des financements.

Un débat s'instaure. M. le **Maire** précise que la convention a nécessité de nombreux échanges entre toutes les parties prenantes.

Monsieur Philippe **AUDAU** demande si le rond-point avenue Grasset sera redessiné pour réduire la vitesse. M. le **Maire** répond qu'effectivement, le petit giratoire sera reconfiguré et que le trafic sera en baisse du fait des livraisons directement effectuées par l'accès au nord.

Madame Hélène **PIGEONNIER** souligne que les poids lourds venant de Rochefort continueront de prendre la rue Personnat. M. le **Maire** répond que 80% du trafic arrive par le nord. Madame Hélène **PIGEONNIER** mentionne que ce projet n'est pas satisfaisant et ne comprend pourquoi un accès sur les Russons n'a pas été envisagé. M. le **Maire** indique que ce projet est la première phase d'un dispositif plus vaste, qui fera l'objet d'un dossier d'enquête publique au titre d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** fait observer que la CDA n'est pas assez engagée financièrement sur ce projet qui concerne l'ensemble du territoire intercommunal, leur participation n'est pas significative. M. le **Maire** répond qu'elle est de 50 % à l'identique de la commune et qu'initialement sur ces ouvrages, aucun financement de la CDA n'était prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **VALIDE** le projet de desserte de la commune et du centre commercial,
- **ENTERINE** les termes de la convention entre les différents partenaires publics privés,
- **CONFIRME** la participation de la Commune de 9,50 % soit 118.500 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

VOTE :

POUR : 21

ABSTENTIONS : 4

#### 4 – Ecole publique: réhabilitation sanitaires/accessibilité subvention Etat Dotation Equipement Territoires Ruraux

Monsieur Gérard **CEZARD**, *Adjoint chargé du patrimoine et de l'urbanisme*, rappelle que l'équipe municipale a engagé une démarche de diagnostic du patrimoine bâti portant sur l'accessibilité et les économies d'énergie. C'est ainsi qu'un projet de réhabilitation des sanitaires et de mise en accessibilité des locaux scolaires a été établi par le cabinet d'architecture **COINTET**, en concertation avec les Directrices de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Il indique que le programme global de travaux s'élève à **196 660 € H.T.**, que le coût de la mise en accessibilité des sanitaires est de **37 866 € H.T.** Il précise que dans le cadre du dispositif Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, une subvention pourrait être allouée sur les travaux de mise en accessibilité, par l'Etat à hauteur de 40 % soit un montant de **15 146 €.**

Il rappelle que le dossier de consultation des entreprises, DCE, établi par le Maître d'œuvre, a été validé lors de la séance du conseil municipal 8 février et que la durée du chantier s'étalera sur 2 exercices compte tenu des contraintes liées aux périodes scolaires.

Madame Hélène **PIGEONNIER** rappelle que les plans de ce projet n'ont pas été communiqués au conseil municipal comme elle l'a demandé lors de la dernière séance. M. le **Maire** s'engage à les transmettre sans délai aux intéressés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** la programmation de l'opération « mise en accessibilité sanitaires Ecole Publique »,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention de 40 % dans le cadre du dispositif DETR,
- **VALIDE** le plan de financement de l'opération et son inscription au budget 2016,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches dans cette affaire.

#### 5 – Espace Gambetta : Aménagement Parkings subvention Département fonds du Produit des amendes de police

Monsieur James **FLAESCH**, *Adjoint chargé de la voirie des réseaux et des transports*, fait part au conseil municipal d'une réflexion engagée dans le cadre du stationnement en centre bourg ; il rappelle les nombreuses difficultés liées à la circulation lors des plages horaires d'entrées et sorties des écoles. Un travail a été mené par l'équipe municipale, sur les circulations et les parcs de stationnements dans un périmètre cœur de bourg.

Une opération d'identification de places de parking sur des espaces publics a été lancée et un avant-projet soumis au Bureau Municipal.

Par ailleurs, il expose que le Département a retenu des opérations éligibles au titre du fonds du produit des amendes de police 2016 et que l'opération envisagée pourrait répondre aux critères et bénéficier d'une subvention de 40 % de la dépense.

Monsieur James **FLAESCH** présente le projet relatif à la création de 21 places de parkings espace Gambetta et indique que le coût estimé serait de **68 058.98 € H.T.** pour les aménagements avec une participation attendue de 40 % soit **27 223.59 €**.

Un débat s'instaure. Monsieur Vincent **DUBOY** demande le nombre réel de places de stationnement créées. Monsieur James **FLAESCH** répond 21 places seront réalisées. Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** demande si ce parking sera intégré dans la zone bleue ; M. le **Maire** répond que ce n'est pas le choix qui a été fait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **CONFIRME** la réalisation de l'opération d'aménagement de 21 places de parkings espace Gambetta
- **SOLLICITE** auprès du Département une subvention de 40 % au titre du produit des amendes de police soit 27 223.59 €
- **VALIDE** le plan de financement et l'inscription de l'opération au Budget 2016
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à cette affaire

VOTE

POUR : 21

ABSTENTIONS : 4

## 6 – Pôle santé : Procédure de Déclassement terrain annexe football

Monsieur le **Maire** rappelle le projet de création d'un pôle santé sur la commune qui permettra à plusieurs professionnels (médecin, infirmière, pharmacien, dentiste, kinésithérapeute,...) installés dans des locaux peu accessibles, en centre bourg, de maintenir et développer leurs activités et d'offrir ainsi un service de qualité, essentiel aux habitants d'Angoulins et des communes environnantes.

Ce projet structurant pour la commune, renforcera l'attractivité du centre bourg et confortera un équilibre vital face à la zone d'activités économiques. Son implantation, qui ménagera des places de stationnement adéquates, est prévue sur le terrain annexe au terrain de football, équipement sportif qui a vocation à être transféré dans un secteur réservé à cet usage.

Par délibération du 29 juin 2015, le Conseil municipal a entériné la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme, validé par la Conseil communautaire de l'Agglomération de La Rochelle, le 9 juillet 2015, qui a pour objectif de déplacer sur un même terrain une servitude de mixité sociale définie dans l'actuel PLU et instituée au titre de l'article L. 123-2 b du code de l'urbanisme, afin de permettre la réalisation d'une maison de santé pluri professionnelle.

M. le **Maire** signale que le terrain concerné fait l'objet d'une procédure liée à sa domanialité publique, qui se décompose en deux étapes : la désaffectation matérielle puis le déclassement formel, conformément aux Dispositions (des articles L. 2111- 1 et L 2111-2, 2141-1, L 3111-1, L 3112 – 1 et suivants,) du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'article L 1311-1 du code général des collectivités territoriales.

M. le **Maire** indique que la première phase relative à la désaffectation a été décidée lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 après avoir consulté les responsables de la JSA club sportif Football, sur ce sujet. Il convient donc de poursuivre la démarche, et d'engager le déclassement de la parcelle du domaine public au domaine privé de la collectivité.

Il communique le plan de la parcelle nouvellement cadastrée section AA n° 575 destinée au projet, d'une surface de 3 189 m<sup>2</sup>, correspondant au terrain annexe et invite les membres à se prononcer sur le déclassement définitif.

Un débat s'instaure. Madame Hélène **PIGEONNIER** demande des précisions sur les différents professionnels concernés. M. le **Maire** répond que 11 professionnels sont intéressés par le projet.

Madame Hélène **PIGEONNIER** s'interroge sur le départ de certains professionnels au sein de l'ilôt Saint Pierre, ces locaux risquent d'être vacants, ce qui accentuerait une forme de désertification en centre bourg. M. le **Maire** répond que certains professionnels rencontraient des difficultés de stationnement et qu'ils feraient le choix de s'implanter au sein du pôle santé.

Madame Marie Hélène **NIVET** demande suite au transfert de la pharmacie, la nature de l'activité future en remplacement. M. le **Maire** indique que le propriétaire a libre choix dans le type de commerce, il souligne néanmoins que la commune réfléchit sur la mise en œuvre d'un droit de préemption sur les commerces en centre bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **VALIDE** le déclassement du bien concerné, seconde étape de la procédure de sortie du domaine public de la commune;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires dans cette affaire.

VOTE

POUR : 20

CONTRE : 5

## 7 – Jardins partagés : Projet et règlement intérieur

Madame Bérangère **GILLE**, *adjointe chargée de l'emploi, du logement, de la solidarité*, expose au conseil municipal la démarche menée par l'équipe municipale relative à l'opération « jardins partagés » et ses engagements programmatiques à cet égard. En effet, ce projet destiné aux habitants, répond aux principes de développement durable, se fonde sur des valeurs de solidarité, favorise la rencontre, l'échange entre des personnes d'origine et d'âge différents, il contribue à l'embellissement du cadre de vie et incite à un plus grand respect des espaces collectifs.

Ces jardins partagés sont situés sur un terrain municipal, implanté à proximité de la salle polyvalente chemin des Marais. Ils sont organisés en parcelles individuelles, sur lesquelles un abri jardin sera implanté et un point d'accès eau aménagé pour l'arrosage.

Elle précise que l'objectif de l'équipe municipale s'inscrit dans le cadre de sa politique publique de sensibilisation de la population aux techniques de jardinage biologique (variété des espaces cultivés pratique du compostage et des techniques de culture raisonnée,...). Des actions spécifiques seront organisées valorisant ces techniques auprès de publics particuliers : scolaires, associations familles.

Elle mentionne que le budget réservé à cette opération est estimé à 15 000 € et que le règlement intérieur tel qu'il est présenté met en valeur ces différentes dimensions. Il est l'expression et la traduction formalisée de cette action publique d'intérêt général. De manière symbolique, le montant annuel de la participation est fixé à 20 € par jardin délimité.

Un débat s'engage. Monsieur Vincent **DUBOY** demande si un espace et des animations pour les enfants sont prévus dans le projet. Madame Bérangère **GILLE** indique qu'effectivement des groupes d'enfants seront accueillis, autour d'ateliers pilotés par les jardiniers experts, et rappelle l'objectif est créer un lieu de rencontres.

Madame Hélène **PIGEONNIER** et Monsieur Vincent **DUBOY** regrettent que l'équipe municipale ait ignoré l'existence de jardins partagés existants, action gérée par une association sur une propriété privée. Madame Bérangère **GILLE** fait observer que ces opérations ne sont pas concurrentielles, que le projet initié par la commune, était dans le programme de la campagne de l'équipe municipale. M. le **Maire** souligne que ce projet, d'intérêt général, n'exclut pas d'autres projets.

Monsieur Philippe **AUDAU** souligne que le positionnement des jardins est bien situé, et que ce sera un espace de convivialité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **VALIDE** le projet de jardins partagés ;
- **ENTERINE** le règlement intérieur présenté ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire

VOTE

POUR : 20

ABSTENTIONS : 5

## 8 - Lotissement les Carrelets : Projet d'incorporation dans la voirie communale des voiries et espaces communs

Monsieur Gérard **CEZARD**, *adjoint chargé de l'urbanisme et du patrimoine bâti*, expose que la SARL GPM IMMOBILIER a été autorisée par arrêté de permis d'aménager n° 017010120001 en date du 16 juillet 2012 à créer un lotissement de 38 lots sur la parcelle cadastrée section ZA n° 268-280-281 d'une superficie de 15748 m<sup>2</sup>.

Les travaux de viabilité et d'espace vert de ce lotissement ont été réalisés conformément au programme des travaux.

Suite au procès-verbal de réception de chantier établi le 6 mars 2013, la Commune a délivré le certificat administratif autorisant la vente des lots par anticipation et le différé des travaux de finition (R 442-13 a du Code de l'Urbanisme) le 27 mars 2013.

Le 10 avril 2015 un procès-verbal de réception des travaux de finition a été rédigé et la société GPM IMMOBILIER SARL a déposé en mairie le 9 juin 2015 la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Compte tenu de la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la Commune des terrains et équipements communs approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2012 et des attestations de conformité de réseaux, un avis favorable peut être donné à cette procédure d'incorporation, les frais d'acte seront à la charge de la SARL GPM IMMOBILIER.

Un débat s'instaure. Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** mentionne qu'il avait signalé un problème de ramassage des ordures ménagères sur ce lotissement. Monsieur James **FLAESCH** répond que ce problème avait été résolu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'incorporation dans le domaine public communal des voiries et espaces communs du lotissement « Les Carrelets » cadastré section ZA n° 494 pour une superficie de 3854 m<sup>2</sup> soit 425 m linéaires de voirie,
- **CHARGE** Maître AUDIBERT, notaire à Châtelailon-Plage de dresser l'acte authentique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer l'acte et tous documents relatifs à ce transfert ;

#### 9 - Lotissement Clos Bel Air : Convention de Rétrocession des voiries et espaces verts

Monsieur Gérard **CEZARD**, *Adjoint chargé de l'urbanisme et du patrimoine bâti*, informe que Monsieur et Madame **PIERRESTEGUY** ont déposé le 27 novembre 2015 une demande de permis d'aménager, chemin de Toucharé, sur les parcelles cadastrées section ZA n° 500 et AE n°274p.

Il s'agit, pour ces personnes, de réaliser une opération d'aménagement d'ensemble dont le programme favorise la mixité de l'habitat (habitat locatif aidé, parcelles à bâtir), conformément à la volonté municipale. Le programme prévoit 7 lots dont un lot destiné à la construction de 3 logements locatifs aidés.

Conformément aux dispositions des articles R442-8 du Code de l'Urbanisme, en vue de procéder immédiatement, après finition et réception des travaux, à l'incorporation dans le domaine communal des équipements et ouvrages communs de ce lotissement, Monsieur et Madame **PIERRESTEGUY** proposent à la commune de conclure avec elle une convention préalable qui la dispenserait de créer une association syndicale libre des propriétaires.

Le transfert à titre gratuit des équipements et ouvrage communs pourrait alors s'opérer dès la délivrance de l'attestation de non contestation de la conformité des travaux, par acte notarié aux frais du lotisseur.

Monsieur Gérard **CEZARD** présente le projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ENTERINE** la convention entre la Commune et Monsieur et Madame **PIERRESTEGUY**.
- **CHARGE** Maître AUDIBERT, notaire à Châtelailon-Plage, de dresser l'acte authentique portant transfert de propriété,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer la convention et l'acte.

## IV – PERSONNEL

### 10 – Tableau des effectifs communaux

Monsieur Pascal **OLIVO**, *adjoint délégué aux finances et au personnel*, fait part aux membres du Conseil Municipal qu'en application des articles 79 et 80 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, certains agents territoriaux de catégorie A, B et C peuvent bénéficier d'un avancement de grade – soit après la réussite à l'examen professionnel ou après plusieurs années d'exercice dans le cadre d'emploi concerné.

Ainsi, pour l'année 2016, des agents relevant de la catégorie C des filières technique, police municipale et administrative peuvent accéder au grade supérieur- après inscription au tableau des avancements de grades concernés.

#### □ Filière Technique :

Trois personnels « adjoints techniques **1<sup>ère</sup> classe** » - ( 2 services techniques et 1 restauration municipale ) - peuvent accéder au grade supérieur de « Adjoint technique **Principal 2<sup>ème</sup> classe** » par ancienneté

#### □ Filière Police Municipale :

Un personnel « garde champêtre **chef** » peut accéder au grade supérieur de « garde champêtre **chef principal** » par ancienneté

#### □ Filière administrative :

Un personnel « adjoint administratif principal **2ème classe** » peut accéder au grade supérieur « adjoint administratif principal **1<sup>ère</sup> classe** » par ancienneté.

### **Recrutement : Ouverture de poste**

Par ailleurs, Monsieur Pascal **OLIVO** propose que conformément à la politique enfance jeunesse menée par l'équipe municipale, un poste dans la filière animation soit ouvert à compter du 1 juillet 2016. En effet, la personne recrutée aurait en charge les dossiers liés à ce secteur et assurerait la mise en œuvre d'actions notamment la gestion des Temps d'Animations Péri scolaires TAP.

#### □ Filière animation

Création d'un poste adjoint d'animation **2<sup>ème</sup> classe**

Un débat s'engage. Madame Hélène **PIGEONNIER** souhaite avoir des précisions sur le poste à créer dans la filière animation. Monsieur Pascal **OLIVO** indique que c'est le poste de coordinateur enfance jeunesse qui est pérennisé.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande si les missions confiées nécessitent un poste à temps complet, Madame Catherine **LEPESANT** rappelle que le coordinateur pilotera le PEL Projet Educatif Local validé pour 3 années ; à ce titre, un certain nombre d'actions en faveur de l'enfance jeunesse ont été formalisées, elle invite les membres à consulter le nouveau document en ligne sur le site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le nouveau tableau des effectifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2016



GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	01/11/2015	Création	Suppression	EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/04/2016
<b>Filière Administrative</b>		<b>8</b>	<b>1</b>		<b>9</b>
Directeur général des Services ( emploi fonctionnel)	A	1			1
Attaché principal	A	1			1
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	1			1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	2	1		3
Adjoint Administratif Principal 2é classe	C	3			3
Adjoint Administratif 1ère classe	C	0			0
<b>Filière technique</b>		<b>23</b>	<b>3</b>		<b>26</b>
Technicien principal 1ère classe	B	2			2
Agents de Maîtrise Principal	C	1			1
Agent de Maîtrise	C	2			2
Adjoint technique 2é classe <i>temps complet</i>	C	6			6
Adjoint technique 2é classe- <i>temps incomplet</i>	C	2			2
Adjoint technique 1ère classe	C	8			8
Adjoint technique principal 2é classe	C	2	3		5
<b>Filière Sociale</b>		<b>2</b>			<b>2</b>
Agent spécialisé 1ère classe des ecoles maternelles	C	0			0
Agent spécialisé Principal 2é Classe des écoles maternelles	C	2			2
<b>Filière culturelle</b>		<b>1</b>			<b>1</b>
Adjoint T. du patrimoine 1ère classe	C	1			1
<b>Filière Animation</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>
Adjoint T. d'animation 2é classe	C	1	1		2
<b>Filière Police</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>
Garde Champêtre Chef	C	1			1
Garde Champêtre Chef Principal	C		1		1
<b>TOTAUX ...</b>		<b>36</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>42</b>

#### 11 - Contrat assurance groupe statutaire : proposition d'adhésion au Centre de gestion 17

Monsieur Pascal **OLIVO**, *Adjoint chargé des finances et du personnel*, expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- La possibilité qu'a le Centre de Gestion de souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques,

Il rappelle qu'en 2012, le conseil municipal a donné pouvoir au Centre de Gestion de souscrire pour le compte de la commune, un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents.

Ce contrat a été souscrit avec la compagnie d'assurance **GENERALI VIE/SOFCAP** pour une durée de quatre ans allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2016.

Ce contrat arrivant à terme, le Centre de Gestion propose par courrier du 8 février 2016 de le remettre en concurrence en application de:

- ✚ la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,
- ✚ le Décret N° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

et conformément au code des marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ✚ Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité – Paternité – Adoption,
- ✚ Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Accident du travail - Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité – Paternité - Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- ✚ Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation

## 12 – Véhicules municipaux : Mise à disposition PCS

Monsieur le **Maire** indique que la commune dispose de véhicules de service, qui sont utilisés par son personnel pour l'exercice de ses missions. Il indique que compte-tenu des risques naturels identifiés dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, et plus particulièrement les risques littoraux, il convient de prévoir par un règlement intérieur les conditions d'utilisation des véhicules municipaux hors période de service régulier. Certains agents pourraient être autorisés, compte-tenu de la nature de leur mission, à effectuer avec un véhicule de service le trajet travail/domicile et à l'y remiser. Cette disposition concerne les véhicules de deux services : police municipale et services techniques.

Monsieur le **Maire** expose que :

**Vu** la loi n°54-1424 du 31 décembre 1957 attribuant compétence aux tribunaux judiciaires pour statuer sur les actions en responsabilité des dommages causés par tout véhicule et dirigés contre une personne de droit public

**Vu** la circulaire DAGEMO/BCG 97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service

**Vu** la circulaire NOR PRMX 1018176C du 2 juillet 2010 relative à l'État exemplaire - rationalisation de la gestion du parc automobile de l'État et de ses opérateurs

**Vu** la circulaire NOR BCRE 1132005C du 5 décembre 2011 relative à la prise en charge des amendes pour infraction au code de la route par les collectivités territoriales et établissements publics locaux

Considérant qu'il est demandé aux responsables de la police municipale et des services techniques de répondre aux événements exceptionnels et à toute situation particulière, pouvant survenir hors des heures régulières de travail, et dans l'intérêt du service public ;

Considérant que ces deux responsables font partie du Poste de Commandement Communal au sein du dispositif Plan Communal de Sauvegarde en cas d'alerte,

Il serait souhaitable de mettre en place un règlement intérieur pour l'utilisation des véhicules de services et ainsi des conditions de remisage à domicile.

Un débat s'instaure. Monsieur Vincent **DUBOY** demande un complément d'informations sur les amendes de police. Il lui est précisé que les agents conduisant les véhicules communaux seront responsables en cas de contraventions ou délits consécutifs à une infraction routière au code et en cas de fautes personnelles.

Madame Hélène **PIGEONNIER** s'étonne de la démarche car les véhicules mis à disposition seront alors indisponibles. M. le **Maire** indique que dans le cadre de leur fonction, les deux agents municipaux responsables respectivement des services techniques et de la police, peuvent être mobilisés dans le dispositif PCS Plan communal de Sauvegarde en dehors du cadre classique de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la mise à disposition de véhicule de service aux responsables des services Police municipale et Services techniques ;
- **ADOpte** le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service
- **L'AUTORISE** à signer un ensemble de pièces afférent à cette affaire

### 13 – Emplois saisonniers : ouverture de postes

Monsieur Pascal **OLIVO**, *adjoint chargé des finances et du personnel*, fait part au Conseil Municipal de la nécessité de renforcer l'équipe du personnel municipal de la Collectivité en période estivale, pour assurer notamment pendant la saison touristique les tâches liées à la propreté urbaine, à l'entretien de la voirie, des espaces verts et la surveillance des espaces publics au bord du littoral.

Il propose de créer :

- ✚ un emploi saisonnier d'adjoint Technique 2ème classe de catégorie C, à temps complet pour une période allant du **1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016**
- ✚ un emploi saisonnier de Gardien de Police Municipale assurant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet pour une période allant du **15 Juin au 15 septembre 2016**

Leur rémunération sera celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 340 – majoré 321 et au 1<sup>er</sup> échelon du grade de Gardien de Police Municipale, indice brut 342 - majoré 323

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création de deux emplois saisonniers en 2016
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives aux procédures de recrutement

#### 14 – Partenariat IUT/Commune : convention accueil étudiant stagiaire

Monsieur Pascal **OLIVO**, *Adjoint chargé des finances et du personnel*, indique qu'il serait utile pour renforcer les services municipaux, et notamment pour travailler sur les projets d'aménagements liés aux déplacements et à la circulation en centre bourg, d'accueillir un étudiant dans le cadre d'un stage au titre de sa formation pratique.

La candidature de Monsieur Mathieu **ROCHETEAU**., en licence professionnelle *Environnement et construction*, correspondant au profil souhaité a été retenue. Une convention serait passée entre l'Institut Universitaire de technologie IUT de La Rochelle et la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la proposition de la convention de stage, pour une durée de 13 semaines à compter du 23 Mars 2016 au 17 juin 2016
- **FIXE** la gratification à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

#### **V – QUESTIONS DIVERSES**

M. le **Maire** souhaite informer le conseil municipal des points suivants:

- ✚ L'accueil de deux familles de réfugiés suite à la demande de l'Etat. Elles occuperont les 2 logements maison de l'escalier et immeuble de la poste,
- ✚ La création d'une zone bleue expérimentale en centre bourg, en concertation avec les commerçants, les échos sont plutôt positifs à ce sujet,
- ✚ Les travaux du PAPI en cours à la Platère ; la prise en compte des usages du littoral doit être impérative. Les objectifs de protection doivent rester compatibles avec les usages. A cet égard les attentes du Club Nautique concernant la cale d'accès à l'estran ont été exprimées. Tout sera fait pour qu'elles soient satisfaites.

Daniel VAILLEAU	Maire	
Bérangère GILLE	Première Adjointe	
Pascal OLIVO	Deuxième Adjoint	
Gérard CEZARD	Troisième Adjoint	
Pascale DAVID	Quatrième Adjointe	
Catherine LEPESANT	Cinquième Adjointe	
Nicolas BAIDARACHVILLY	Sixième Adjoint	
Jean-Pierre CARDIN	Septième Adjoint	
James FLAESCH	Huitième Adjoint	
Philippe AUDAU	Conseiller Municipal délégué	
Jacqueline FUMOLEAU	Conseillère Municipale	
Alain MORISSET	Conseiller Municipal/Secrétaire	
Denis BROWNE	Conseiller Municipal	
Pascal LAFFARGUE	Conseiller Municipal	
Nathalie PICHOT	Conseillère Municipale	
Soline LAILLET	Conseillère Municipale	
Olivia EYCHENNE	Conseillère Municipale	
Maurice CAILLAUD	Conseiller Municipal	
Valérie CEZARD-CITHAREL	Conseillère Municipale	
Jean-Marie GIRARD	Conseiller Municipal	
Vincent DUBOY	Conseiller Municipal	
Marie-Hélène NIVET	Conseillère Municipale	
Bruno CAPDEVIELLE	Conseiller Municipal	
Hélène PIGEONNIER	Conseillère Municipale	